**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 38 (1958)

Heft: 5

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# LA VIE ÉCONOMIQUE

#### FRANCE

LE FAIT DU MOIS La négociation sur la Zone de Libre-Echange traverse une crise. — Aucune illusion n'est permise sur la gravité de la crise que traversent les négociations sur la création d'une zone européenne de libre-échange. Après deux ans de travaux poursuivis dans le cadre de l'O. E. C. E. pour trouver une moyen permettant d'associer les autres pays membres (les « Onze ») avec le Marché Commun des « Six », le comité présidé par M. Reginald Maudling, ministre britannique, s'est engagé finalement dans une impasse.

Les raisons de cet échec ne sont pas difficiles à discerner. Elles doivent être recherchées dans l'opposition des intérêts matériels et dans la différence de conceptions que les divers pays membres de l'O. E. C. E. se font d'une zone de libre-échange. Au fur et à mesure que les négociations progressaient, ces oppositions et ces différences se sont faites de plus en plus vigoureuses. Dans cette mêlée des dix-sept nations, la Grande-Bretagne et la France font figures de protagonistes des positions extrêmes. C'est ainsi que les dernières réunions du comité Maudling ont été surtout marquées par une opposition entre les conceptions britannique et française.

Pour le délégué français l'association des « Onze » et des « Six » du Marché Commun ne pouvait signifier qu'un échange, contre les avantages tarifaires mutuels et permanents que la France a dans le Traité de Rome, des avantages tarifaires à dix-sept, mutuels et permanents eux-aussi. Par contre, la Grande-Bretagne considère la liberté complète de la politique commerciale et tarifaire à l'égard des pays tiers comme l'essence même de la Zone de Libre-Echange telle que celle-ci est définie par le G. A. T. T. Entre le protectionnisme français et le libéralisme britannique aucune solution de compromis n'a pu être trouvée.

Les préoccupations françaises ont été exprimées, plus nettement encore, par le Conseil National du Patronat Français qui a mis en évidence, dans un long communiqué, les raisons de son opposition et a demandé que « le mythe de la Zone de Libre-Echange » soit écarté étant donné qu'il n'était pas possible de lier la suppression progressive des droits de douane entre les dix-sept pays au maintien pour chacun des pays de la liberté de fixation de leur tarif à l'égard du reste du monde et au refus du rapprochement des structures, des législations et des politiques économiques.

En même temps, le gouvernement français a pris catégorique-

#### COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	20 nov.	3.440	23 oct. 23 oct.	3.350	21 nov. 21 nov.	4.280 120
(1949 = 100)		415	17 oct.	419	22 nov.	487
Ind. prod. ind. (1952 = 100) .	sept.	150	août	103	sept.	150
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég.		2/1	111	201		226
paris. (1949 = 100)		261	juil.	261	août	236
Ind. prix de gros (1949 = 100)	oct.	166,1	sept.	166,2	oct.	154,9
Ind. prix consomm. familiale						
(1956 = 100)	oct.	121	sept.	120,0	oct.	106,3
Transports commerc. (mio. t.) .	août	14,3	juil.	17,4	août	15.9
Voyageurs (millions)	août	39	juil.	46,8	août	40.2
Ind. vol. import. (1938 = 100)		142	juil.	172	août	162
		189	juil.	235	août	189
Ind. vol. export. (1938 = 100)						
\$ side mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	oct.	-34,5	sept.	-24,1	oct.	-38,8

ment position en faveur du Marché Commun. Il a notamment décidé de mettre en application, le ler janvier prochain, conformément aux stipulations du Traité de Rome, la première diminution des droits de douane et le premier élargissement des contingents bilatéraux. Comme, parmi les « Six », la France est le pays qui applique le plus largement les restrictions quantitatives aux importations, c'est elle qui sera la plus touchée par l'élargissement des contingents.

Les inquiétudes françaises ne sont pas toutes partagées par les cinq partenaires de la France au sein du Marché Commun qui, au cours de cet été, avaient fait de larges concessions aux demandes françaises afin de mettre au point une position commune des « Six » sur leur association avec les « Onze ». Les nouvelles objections soulevées par la France n'ont pas manqué de provoquer chez ses cinq partenaires des réactions assez vives et de soumettre à une dure épreuve la solidarité des « Six ».

Les dernières réunions du comité Maudling, qui ont eu lieu les 13 et 14 novembre, n'ont permis qu'une discussion, à vrai dire, assez académique du mémorandum commun des « Six ». A peine les conversations au château de la Muette s'étaient-elles achevées qu'on a appris la déclaration faite par M. Soustelle à l'issue d'un conseil des ministres.

« Il est apparu à la France, a déclaré le ministre de l'information, qu'il n'était pas possible de créer la zone en question comme l'auraient souhaité les Britanniques, c'est-à-dire par l'établissement du libre-échange entre les six pays du Marché Commun et les onze autres pays de l'O. E. C. E., et cela faute d'un tarif douanier unique à la lisière des dix-sept pays et faute de mesures d'harmonisation dans les domaines économique et social. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas une solution donnant satisfaction aux six pays membres du Marché Commun et aux autres pays de l'Europe occidentale dans leurs rapports mutuels sur le plan économique. Le gouvernement français, pour sa part, s'emploie activement à en chercher une. Aussi ne faut-il pas interpréter sa position actuelle comme une « porte fermée ». Si la solution que propose la Grande-Bretagne ne paraît pas acceptable telle quelle, l'étude du problème doit être poursuivie. »

La presse londonienne en s'empressant d'interpréter cette déclaration comme une tentative française de torpiller ouvertement les négociations pour une zone de libre-échange en Europe, a négligé le côté positif de cette prise de position qui invoque notamment la nécessité de poursuivre l'étude du problème. Néanmoins M. Maudling a décidé d'arrêter pour le moment tous les travaux de son comité ainsi que des groupes de travail. Les autorités françaises et la Commission économique européenne, qui a son siège à Bruxelles, sont en train de rechercher une solution de rechange. En quoi consistera-t-elle? Il se pourrait que les « Six » offrent d'étendre, par une décision unilatérale, la première diminution des droits de douane et le premier élargissement des contingents aux « Onze » afin d'éviter la discrimination et permettre la poursuite des négociations. D'autres solutions pourraient également être imaginées. Il est certain que, malgré les divergences de vues actuelles, personne n'aurait intérêt à provoquer une crise dans les relations économiques européennes. Il s'agit, avant tout, d'éviter la division économique et politique de l'Europe et, pour y parvenir, tous les pays seront obligés de consentir des sacrifices.

## EN QUELQUES LIGNES

#### SUISSE

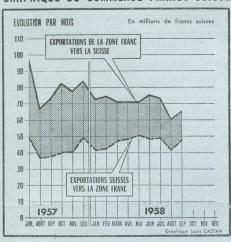
LE FAIT DU MOIS

Pas de semaine de 44 heures. — Le 26 octobre, le peuple suisse a rejeté par 586.188 voix, contre 315.910 voix acceptantes, une initiative populaire visant à l'introduction de la semaine de 44 heures. Les cantons rejetants ont été au nombre de 21,½, alors que seul Bâle-Ville acceptait cette initiative.

COMMERCE EXIÉRIEUR

Résultats des 9 premiers mois. — Dans les 9 premiers mois de 1958 les importations se sont montées à 5.469,5 millions, en diminution de 946,7 millions de francs, soit 15 % sur 1957. Ouant aux exportations elles ont atteint 4.812,5 millions, en

GRAPHIQUE DU COMMERCE FRANCO-SUISSE



recul de 90.4 millions defrancs, soit 2%. A la suite de cette évolution, le solde passif de la balance commerciale de la Suisse est sensiblement plus faible qu'au cours des 9 premiers mois de 1957 (657 millions contre 1.513,3 mil-

U. E. P.

Solde passif en octobre. - Pour le mois d'octobre 1958, le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 46,1 millions de francs pour la

Suisse. Ce montant sera entièrement couvert en or ou en dollars.

CONFÉDÉ-RATION

Budget pour 1959. - Le projet de budget prévoit un excédent de recettes de 3 millions seulement (182 millions en 1957). Les recettes sont évaluées à 2.393 millions, en diminution de 322 millions par suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime financier. Les dépenses prévues se montent à 2.378 millions, dont 967 millions (contre 897 dans le budget de 1958) pour les dépenses militaires. En outre, les subventions à l'agriculture augmentent de 66 %, ce qui est dû essentiellement aux diverses mesures touchant à l'économie laitière.

C. F. F.

Budget pour 1959. — Le projet de budget des C. F. F. pour 1959 prévoit un déficit du compte profits et pertes de 30,7millions de francs (contre 24 millions de bénéfice en 1957). Cette aggravation provient de la forte augmentation des charges, en particulier pour le personnel, et de la réduction de la durée du travail. Le conseil d'administration se voit contraint de proposer au Conseil fédéral une augmentation des tarifs-voyageurs (10,8 % en moyenne), qui provoquerait une augmentation de recettes de 35 millions de francs par an et qui devrait entrer en vigueur au plus tard le ler septembre 1959.

ASSURANCES

Projet d'assurance-invalidité. - Le projet du Conseil fédéral sur l'assurance-invalidité et sur la révision du régime des allocations militaires a été publié. Le projet de loi concernant l'assurance-invalidité entraînera une dépense annuelle de l'ordre de 142,5 millions, dont la moitié devra être supportée par les

pouvoirs publics (1/4 confédération, 1/4 cantons), l'autre étant couverte par les employeurs et les salariés sous forme d'une augmentation de 10 % de leurs cotisations à l'A. V. S.

Quant à la révision du régime des allocations militaires, le Conseil fédéral prévoit une dépense de 70 millions de francs environ, dont le financement sera exclusivement assuré par les cotisations privées au moyen d'une augmentation aussi de 10 % de la cotisation de l'A. V. S. Cette cotisation s'élèverait alors à 4,8 % des salaires.

Il est prévu de mettre ces 2 lois en vigueur le ler janvier 1960.

Surplus de recettes en 1958. — Les recettes fiscales de la Confédération ont été, pour les neuf premiers mois de 1958, de 1.839,5 millions de francs. En 1956, année de forte perception de l'impôt de défense nationale, elles avaient été de 1.667,7 millions de francs. On enregistre donc un surplus de recettes de 161,8 millions de francs pour 1958.

Commandes prévues de 1959 à 1963. - Selon les dernières statistiques publiées par le délégué aux possibilités de travail, les pouvoirs publics prévoient pour les années 1959 à 1963 pour 16,2 milliards de francs de travaux et de commandes à l'industrie et à l'artisanat. Les projets de construction représentent à eux seuls 13 milliards. Ces prévisions témoignent de l'importance des moyens dont peuvent disposer les pouvoirs publics pour intervenir en cas de dépression, moyens dont l'industrie de la construction serait la première bénéficiaire.

Effectif à fin août 1958. - Le nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse s'élevait à fin août à 363.391 (dont 225.884 hommes et 137.507 femmes), contre 377.097 à fin août 1957. Le nombre des travailleurs étrangers a donc diminué de 3,6 % d'une année à l'autre.

Trafic des 9 premiers mois. — Dans les ports bâlois, durant PORTS BALOIS les 9 premiers mois de 1958, le trafic de marchandises a atteint 3,76 millions de tonnes, contre 4,4 millions pour la même période de 1957.

Une exposition à Lausanne. — L'Association internationale de la distribution des produits alimentaires organisera pour le mois de juin 1959 une grande exposition à Lausanne. Cette exposition comprendra neuf groupes concernant le commerce de détail et de gros, les associations de commerce et d'alimentation, la fabrication et la transformation des denrées alimentaires, etc.

RECETTES

FISCALES

TRAVAUX PUBLICS

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

" AIDA "

### COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	18 nov.			0,94	19 nov. 19 nov. oct.	0,84
(100 = satisfaisant)	oct.	117 214,5 182,8	ler trim. sept. sept.	125 214,9 182,9	2º trim. oct. oct.	139 222,5 180,5
(1939 = 100) Marchandises transportées C.F.F. (mio de t.)	2e trim.	108,5	ler trim.	108,0	2º trim.	105,1
Voyageurs (millions)	août oct. oct.	18,1 199 232 —10,5	juil. sept. sept. sept.	18,2 192 207 -5.8	août oct. oct.	18,3 209 217 —37.7